

Le diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole

A compter de la session 2013 de nouvelles modalités d'attribution du DNB sont mises en place. L'arrêté du 4 décembre 2012 prévoit les conditions de passation des épreuves ainsi que la prise en compte du contrôle continu pour les candidats des classes de troisième de l'enseignement agricole qui peuvent se présenter uniquement dans la série professionnelle.

Arrêté : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026728604>

Dans ce bulletin, nous vous proposons d'analyser ce qui va changer pour les publics dys pour cet examens de fin de 3^e.

Les candidats présentent trois épreuves **obligatoires à l'écrit**

ÉPREUVES OBLIGATOIRES	COEFFICIENT
Français	2
Mathématiques	2
Histoire-géographie-éducation civique	2

Et une épreuve d'histoire de l'art à l'oral.

L'évaluation de la maîtrise de la langue française et de l'orthographe prend une

Au sommaire de ce numéro

- Le DNB Enseignement agricole
- Les actions de formation en 2013
- Veille : biblio, sites web...

place plus importante que dans les épreuves des sessions précédentes. En effet, la dictée est plus longue, elle passe de 600 à 800 caractères et **4 points sont réservés à la maîtrise de la langue** en rédaction et dans les épreuves de mathématiques et d'histoire et géographie. Mais, commençons par les bonnes nouvelles, on note que les candidats présentant un handicap peuvent demander à composer sur le texte d'une dictée aménagée. Pour la série professionnelle, il s'agit d'une dictée fautive. Contrairement à celle proposée dans les séries professionnelles les années précédentes, elle est adaptée pour les publics « dys », comme cela est noté dans l'annexe pédagogique rédigée par l'inspection générale des lettres ¹: « Pour l'essentiel, elle est recommandée aux candidats « dys » mais elle peut aussi concerner d'autres handicaps (par exemple, les élèves malentendants). » Les consignes de passation prévoient trois lectures du texte et **l'évaluation est positive**, puisque chaque mot complété et correctement orthographié vaut 0,5 pt.

¹ <http://lhg-voiepro.ac-creteil.fr/spip.php?article279>

Exemple :

semblé
sembler
semblait

il rouvrit les yeux. Il lui entendre l

ère : DNB Séries technologique et professionnelle– Épreuve de

[Annales 0](#)

L'exercice est moins compliqué que les années antérieures, puisque les élèves devaient recopier entièrement la dictée, une fois les choix effectués. Désormais ils complètent la phrase uniquement avec le mot retenu.

La rédaction : deux sujets au choix sont proposés aux candidats.

L'un fait essentiellement appel à l'imagination et prend appui sur le texte initial ; l'autre demande une réflexion sur une question ou un thème en relation avec le sens du texte. Les candidats doivent produire un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins (environ trois cents mots). Ce texte doit être structuré, construit en paragraphes, correctement ponctué. Dans l'évaluation de la rédaction, il est tenu compte de la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, présentation – 4 points).

Pour l'épreuve de mathématiques, le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants. Chaque exercice est noté entre 3 et 8 points, le total étant de 36

points. Et, comme nous l'avons précisé plus haut, **4 points sont réservés à la maîtrise de la langue**, comme en histoire et géographie. Pour les élèves dysorthographiques, il paraît donc nécessaire d'avoir recours à un secrétaire scripteur où à l'utilisation de matériel informatique pour compenser ces difficultés, si ils en ont une bonne maîtrise. Parfois, les notifications des maisons du handicap (MDPH) proposent une « non prise en compte de l'orthographe », pour ces élèves dysgraphiques, mais l'organisation des examens avec l'anonymat des copies ne permet pas aux correcteurs d'avoir connaissance de ces demandes adaptations. Par ailleurs, si l'on prend en compte les biais possibles introduits dans l'évaluation, on sait qu'une copie mal écrite (dysgraphie) et pleine de fautes (dysorthographie), peut influencer négativement le correcteur.

« Sans savoir ce qu'on me proposait »

L'épreuve d'histoire géographie et instruction civique. Trois parties sont désormais **obligatoires** (plus de sujet au choix). Pour les dys qui ont des problèmes avec **les repérages chronologiques**, cette épreuve se complique. Des questions sur les repères seront posées à l'intérieur de chacun des trois exercices. Les candidats doivent par ailleurs désormais être capables de situer ces repères dans leur contexte

historique ou géographique, et donc d'en expliquer le sens et la portée.

Exemple : « de quelle année datent les lois sur l'école de Jules Ferry ? Expliquez pourquoi elles sont importantes dans l'histoire de la République² ».

Il n'y a plus de paragraphe argumenté. Les élèves devront répondre sur le sujet lui-même³ qui comportera des espaces prédéfinis à cet effet, ce qui va dans certains cas poser des problèmes aux élèves qui ont des problèmes de graphie.

L'épreuve d'Histoire des Arts

Elle est constituée d'un oral individuel de 5mn suivi de 10mn de questionnement. Elle s'appuie sur un dossier constitué par l'élève à partir de 5 objets d'étude. Pour les élèves en situation de handicap **la liste est ramenée à 3 objets.**

En contrôle continu, l'importance de **l'évaluation de l'oral** est soulignée dans toutes les disciplines. Une évaluation de l'expression orale en français et en langues vivantes est obligatoire et elle est recommandée pour les activités expérimentales en disciplines scientifiques et en technologie.

La note d'EPS évolue et devient la moyenne des notes obtenues sur trois activités physiques sportives et artistiques. Les dispenses ou adaptations des épreuves pour les élèves présentant une inaptitude

partielle ou un handicap (PPS) sont mises en place par l'établissement qui tient compte de l'avis médical. Si le handicap ne permet pas une pratique adaptée cela peut entraîner une dispense de l'épreuve

Le barème :

contrôle continu	COEFFICIENT
Français	1
Mathématiques	1
Langue vivante 1	1
Prévention santé environnement	1
Education physique et sportive	1
Education socio culturelle	1
Technologie, sciences et découverte de la vie professionnelle et des métiers - Biologie-écologie - Physique-chimie - Sciences et techniques professionnelles	3
Vie scolaire	1

Le livret personnel de compétences voit son processus de renseignement allégé.

Lorsqu'une compétence est discutée pour un élève, les équipes pédagogiques doivent renseigner les 7 grands domaines obligatoires et non plus les items comme c'était le cas dans les sessions précédentes. Il est rappelé que la non validation d'une ou plusieurs compétences ne doit pas empêcher un candidat de se présenter aux épreuves finales (Bo n° 46, 13 déc 2012).

Les attestations qui doivent figurer dans le livret personnel de compétences :

1. l'attestation de compétences aux premiers secours, "Prévention et secours civiques de niveau 1" , PSC1
2. les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées par tous les

² <http://pierre-mera.ac-versailles.fr/spip.php?article391>

³ Annales : http://univert.enfa.fr/file.php/756/annales_zero_dnb2013_serie-pro_hgec_sujet2_219564.pdf

- élèves en cinquième (ASSR niveau 1) et en troisième (ASSR niveau 2).
- 3. l'obtention du Brevet informatique et internet (B2i),
- 4. l'exigence du niveau A2 du cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère.
- 5. **Fiche scolaire** pour le diplôme national du brevet : établie par le conseil des professeurs pour chaque candidat à destination du jury du diplôme national du brevet.

C'est dans cette fiche que les équipes peuvent indiquer s'il y a des difficultés d'apprentissage repérées et si des aménagements ont été mis en place en contrôle continu, par exemple.

Exemples d'aménagements lors des évaluations et de l'examen pour les publics « dys » au DNB

La note de cadrage du 28 déc 2012, envoyée par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGSCO)⁴, pour la session 2013 du DNB, précise, que « Les candidats présentant un handicap, doivent être évalués, pour ce qui concerne la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun et le contrôle continu, **avec les aménagements dont ils ont ordinairement l'usage et qui ont été mis en place dans leur établissement pendant l'année scolaire en lien éventuellement avec un projet d'accueil individualisé (PAI) ou un projet personnel de scolarisation (PPS)**». Cette note souligne l'importance de la préparation des élèves aux évaluations aménagées, que ce soit le 1/3 temps pour

⁴ http://webtice.ac-guyane.fr/musique/IMG/pdf/cadrage_dnb2013.pdf

une épreuve écrite ou orale, la dictée fautive, le travail avec un secrétaire scripteur et/ou lecteur ou l'utilisation de matériel informatique par exemple.

Si l'on se réfère au code de l'éducation⁵ on peut proposer les aménagements suivants, par exemple :

Epreuves écrites

- Tiers temps
- Secrétaire lecteur et/ou scripteurs
- Ordinateur avec logiciels spécifiques, (par exemple commande vocale)
- Agrandissement des supports au format A 3 dans certains cas (dyspraxie...).
- Dictée aménagée
- ...

Epreuves orales

- Tiers temps adapté pour faire des pauses et pour s'organiser (dysphasie, dyspraxie), pour lire, relire ou écrire.

Attention : ce n'est pas parce que l'élève dispose de plus de temps qu'il faut lui poser plus de questions qu'aux autres candidats !

- Secrétaire lecteur/scripteur : Pour les dysphasiques accompagner, reformuler.
- ...

Laetitia Branciard

⁵ Article L. 112-4
<http://eduscol.education.fr/cid52445/reglementation-du-handicap-tous-examens-de-l-enseignement-scolaire.html>

Actions de formation nationales, régionales et sur site

Réalisées au 1^{er} trimestre 2013

- « Les troubles des apprentissages » ENFA, Appui à la prise de fonction des infirmières, 10 janv. M. Guillebot (18 personnes)
- « Les troubles des apprentissages » ENFA, Formation régionale des CPE 15 janv. Goudier, L. Branciard (14 personnes)
- « Les troubles des apprentissages » Classe de 1^{ère} SAPAT LPA St Gaudens, 25 janv 2013. M. Guillebot (33 élèves)
- Sensibilisation aux troubles « dys », Legta de la Réunion, D. Allemann, 25 janv (12p.)
- Expérimentation sur la mise en place d'un repérage et d'un accompagnement des publics « dys » dans un établissement de l'EA, **PNF**, CFA Nantes, 11-14 fev. L. Branciard, N. Lefranc, (15 personnes)
- Individualisation : les DYS niveau 2, LPA THURE, 8 février, . P. Da Silva

Actions programmées en 2013

- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » (PRF Champagne-Ardenne), Legta Troyes ST-Pouange 7- 8 mars. L. Duret, O. Fourneau
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Lycée d'Aix Valabre, 14-15 mars, L. Branciard, A. Taussat
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » (PRF

Bretagne), Rennes, 20-21 mars. P. Da Silva, N. Lefranc,

- « Professionnaliser les équipes éducatives sur la prise en charge des apprenants dys dans les établissements », **PNF**, ENFA 24-28 mars L. Branciard
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » (PRF Centre), Châteauroux 5-6 avril, P. Da Silva,
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » (PRF Languedoc Roussillon), Montpellier, 11-12 avril, L. Branciard, H. Lipp.
- « Conduite de travaux pratiques en physique chimie adaptés pour des publics dys », (PRF Midi Pyrénées), ENFA Toulouse, 22-23 mai L. Branciard, H. Carpentier, C. Ducamp, C. Commarieu
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta Antibes, 1-2 juillet
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta Dignes, 1 juillet
- « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta Hyères, 2 juillet

D'autres actions sont en cours de programmation

Colloques, journées d'études

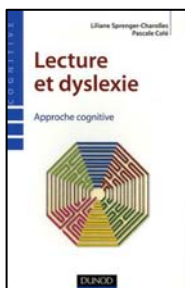
■ Conférence Cyclope du 12 juin 2012, Par Caroline Huron, chercheuse en sciences cognitives au CEA (Institut d'imagerie Biomédicale)

Nouer ses lacets, frapper des mains en rythme, écrire son nom... Pour certains enfants, ces petits gestes du quotidien peuvent demander un intense effort de concentration. Et le verdict tombe, sans appel : « Fais un effort ! », « Applique-toi ! » Cette maladresse porte un nom : la dyspraxie. Rarement diagnostiquée, elle toucherait 3 à 6 % des enfants. Quels symptômes peuvent alerter ? Connaît-on l'origine de ce trouble cognitif ? Comment aider l'enfant atteint de dyspraxie ?
<http://www.youtube.com/watch?v=9kiiKTbZUwA>

Des ressources sur les troubles des apprentissages :

Ouvrages, revues

■ "lecture et dyslexie" : approche cognitive, Liliane Sprenger-Charolles, Pascale Colé, Ed Dunod, 2013



Cette nouvelle édition, revue et actualisée (plus de 200 nouvelles publications) rend compte des travaux effectués de 1980 à nos jours sur l'apprentissage de la lecture et la dyslexie, travaux qui sont issus de plusieurs disciplines : psychologie cognitive, neurosciences, sciences de l'éducation et linguistique. Conçu pour offrir aux chercheurs, aux enseignants et à tous les praticiens au contact d'enfants apprentis lecteurs ou de dyslexiques, une synthèse des données obtenues à travers le monde et dont l'accès reste souvent difficile, l'ouvrage présente également un aspect pratique puisqu'il intègre des informations relatives aux méthodes d'apprentissage de la lecture, à l'évaluation des capacités de lecture (dépistage et diagnostic) ainsi qu'à la prévention des difficultés dans ce domaine.

■ **Dyscalculie ou innumérisme : Troubles du calcul ou enfants troublés par les maths ?**
In : ANAE N° 120 /121, Décembre 2012
La dyscalculie développementale est classiquement décrite, dans la littérature, comme une atteinte neurologique concernant les modules cérébraux responsables du nombre. Mal nommée (il ne s'agit pas du calcul stricto sensu), la dyscalculie a fait l'objet de 72 définitions différentes. Parti pris des auteurs : poser des questions qui remontent du terrain et essayer d'y apporter des réponses claires, tant sur le plan pédagogique/didactique que psychologique, médical et méthodologique.

En ligne

■ La circulaire de rentrée et la prévention de l'échec scolaire en grande section

d'école maternelle Roland Goigoux

Depuis leur parution, les tests d'évaluation des compétences phonologiques publiés par le ministère font l'objet d'un débat. Que valent-ils réellement ? Sont-ils scientifiquement établis ? Sont-ils utilisables dans le système éducatif français ? Pour Roland Goigoux, professeur à l'université Blaise, "l'intention est bonne mais sa réalisation est déraisonnable".
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/pages/2012/04/19042012_rgoigoux.aspx

■ Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac, IGEN, oct 2012

En 2012, 682 000 personnes ont postulé à une ou plusieurs des 10 440 formations recensées dans APB. Les constats tirés de la mise en œuvre d'APB sont analysés dans ce rapport
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000054/0000.pdf>

■ La scolarisation des enfants en situation de handicap dans les pays européens (Note d'analyse 314 - Janvier 2013)

Depuis les années 1990, les pays de l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE) sont engagés dans un processus d'inclusion scolaire visant à adapter l'école à la diversité de ses élèves, dont les enfants en situation de handicap. Cette ambition commune masque des réalités contrastées selon les pays, faute d'une définition identique des besoins éducatifs particuliers. On peut néanmoins repérer des problématiques partagées par la plupart des pays européens : le rôle nouveau de l'enseignement spécialisé, la formation des enseignants et des personnels d'accompagnement, la reconnaissance statutaire des personnels d'accompagnement et le rôle des enseignants dans l'évaluation des besoins et la définition de l'orientation.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/scolarisation-enfants-handicap%C3%A9s-NA314>

■ **Une difficulté d'apprentissage: sous la lentille du modèle des intelligences multiples**

Raymond LEBLANC

Faculté d'éducation, Université d'Ottawa

Annexe II : instrument destiné aux adolescents de 14 ans à 18 ans, une auto-évaluation par un questionnaire de 98 questions, 14 par formes d'intelligence

<http://www.acelf.ca/c/revue/revuehtml/25-2/r252-02.html>

■ **Guide pour le repérage et l'accompagnement des élèves dyslexiques, Inspection académique de l'Aube, 2011**

<http://www.acreims.fr/ia10/documents/dys/TSAdocumentcompletverrou.pdf>

■ **Dyslexia International** a inauguré la première version de son **e-Campus**, lors de la journée mondiale des enseignants au siège de l'UNESCO, en octobre 2012. Une ressource gratuite de partage des bonnes pratiques pédagogiques, des cours de développement professionnel et une série de matériaux d'enseignement sont proposés aux formateurs et aux enseignants

du monde entier pour comprendre, identifier ces troubles et adapter leur enseignement en conséquence.

<http://www.dyslexiainternational.org/ONL/FR/Course/intro.htm>

■ **Dyspraxique, simplement**

Ce film présente des témoignages d'enfants et d'adultes dyspraxiques, de leurs familles et de professionnels. (attention il y a 10s de noir au début...)

<http://vimeo.com/11017443>

■ **L'accessibilité à l'école**, Revue Eduquer et former, n°44, 2012

Sommaire

- L'accessibilité à l'école comme droit pour tous, Charles Gardou, Véronique Poutoux
- Des enseignants sourds de langue des signes à des élèves sourds : une pédagogie singulière en manque de reconnaissance, Elise Leroy
- L'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), un moyen de compensation des conséquences du handicap, mais aussi d'accessibilité des situations d'apprentissage ?, Marie Toullec-Théry
- La mise en accessibilité de l'écriture par les outils informatiques pour les adolescents dyslexiques et dysorthographiques, Vanessa Bacqué
- Ressources numériques, didactisation et accessibilité : un modèle typologique.
- L'exemple de la littératie pour les élèves sourds bilingues, Hervé Benoit

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/Sommaires-revues/DetailSommaire.php?parent=actu&id=3308>

Directeur de publication, Michel BASCLE
 Directeur de l'Enfa
 Rédaction Laetitia Branciard animatrice du Réseau & du GAP « Dys »
 Plateforme dys : <http://dys.enfa.fr>